



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 octobre 2018**

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Christian ROUX, Marcel LOMBARDI, Sylvie CALAMEL, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI, Laétitia ALONSO

**Public :** Yannick CORBIN

**Secrétaire de séance :** Isabelle PARIS

**Secrétaire adjointe :** Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 23 juillet 2018 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1. compte rendu des différentes réunions des syndicats**

Syndicat Rhône Ventoux : Monsieur ALLEGRE informe que la prochaine réunion de ce syndicat aura lieu le 25 octobre à venir.

SMAEMV : la parole est donnée à monsieur CORBIN Yannick. La dernière réunion du 16 septembre portait sur le projet du Parc du Mont Ventoux. L'avant-projet de charte a été voté à l'unanimité moins 3 voix, dont celle de Modène (monsieur CORBIN ne s'est pas exprimé car le vote était réservé aux élus communaux). Les communes proches du Ventoux étaient plutôt favorables à l'avant-projet contrairement au départ. Monsieur MUSELIER, Président de la Région, a bien mis en avant que les communes doivent être soudées et favorables à ce projet de Parc.

Monsieur le Maire explique que le Comité du Parc va venir prochainement rencontrer les maires dans leur commune pour parler du projet.

### **2. Convention avec le collège Malraux de Mazan**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une action de prévention contre le décrochage scolaire, le collège Malraux propose la mise en place de 2 dispositifs d'exclusion en partenariat avec les communes dont sont issus les collégiens.

-Le premier dispositif est basé dans le cas d'une exclusion temporaire et permettrait aux élèves d'intégrer les différents services de la mairie de 2 à 5 jours maximum. Ils seraient pris en charge par la collectivité (de son domicile) comme nous le faisons avec les stagiaires.

-Le second dispositif est, lui basé sur les mesures de responsabilisation et ferait participer les élèves en dehors des heures d'enseignement à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Ces dispositifs ne pourront être mis en place que si les parents l'acceptent, et uniquement pour accueillir des enfants de Modène.

Des zones d'ombre subsistent, notamment concernant l'assurance de l'élève qui doit être faite en partie par la Commune. Monsieur le Maire propose de remettre cette décision au prochain Conseil Municipal, après avoir contacté l'assurance de la Commune. **Délibération reportée.**

### **3. SEV : entretien éclairage publique**

Lors d'une séance précédente, il a été question des nouvelles compétences du syndicat d'électrification Vauclusien à savoir la prise en charge des travaux d'investissement de l'éclairage publique (option a) c'est-à-dire la création de nouveaux points lumineux notamment et la maintenance de l'éclairage publique (option b). Le conseil municipal s'était prononcé contre les 2 options.

Monsieur le Maire relate la visite du SEV, venu en mairie expliquer ces 2 nouvelles compétences et notamment la partie investissement (option a). Selon les dernières informations, le SEV n'est pas prêt pour proposer l'option b dans des conditions optimales. **Délibération votée POUR l'option a à l'unanimité.**

Monsieur LEPATRE informe les membres du Conseil qu'il a rencontré Monsieur AIELLO, président du SEV, qui lui a confirmé que l'entreprise AYME (ou son repreneur) a eu à nouveau le marché pour 3 ans. Suite à la rencontre avec monsieur CIARULA, en charge du suivi des travaux, le candélabre double va être installé près du pont la première quinzaine de novembre (chemin du mauvais pas) dans le but d'éclairer d'un côté le chemin du mauvais pas et de l'autre, éclairer le pont ; et enfin, qu'il reste 1 candélabre en attente pour la Commune, destiné au chemin des Libertonnes lorsque les travaux seront effectués. Le double poteau bois, situé route de Mazan devrait être enlevé et un regard posé. : en attente de l'intervention des Télécom.

### **4. Motion compteur Linky**

Suite à plusieurs manifestations d'administrés concernant l'installation du compteur Linky sur leur propriété, il est souhaitable de prendre une délibération pour rendre non obligatoire l'installation du compteur Linky et laisser libre choix aux consommateurs. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

### **5. Délibération : acquisition foncière : choix du notaire et autorisation de signer**

Monsieur le Maire rappelle les pourparlers entre les consorts ULLIEL/DUFOUR et la commune pour l'éventuelle acquisition de 1537m<sup>2</sup> derrière les écoles. Après avoir proposé 2€ le mètre carré, les propriétaires actuels sont favorables à cette vente. Le notaire choisi par les vendeurs serait Maître Arnoux à Bédoin. Le prix de vente avec les frais de notaire se monte à 3.574€. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer sur le choix du notaire, le montant de l'achat et de lui donner autorisation pour effectuer toutes les démarches liées à ce projet. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

Monsieur le Maire relate son entrevue avec le géomètre lors du bornage de se terrain. Il explique avoir rencontré monsieur CALAMEL (propriétaire voisin du terrain des consorts DUFOUR / ULLIEL) lors de ce bornage. Ce dernier souhaiterait que la Commune lui achète également son terrain. Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil sur un éventuel achat complémentaire de terrain qui permettrait d'accueillir le projet de plateau sportif dans de meilleures conditions. **A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette acquisition** et souhaite que monsieur CALAMEL soit recontacté pour envisager cet achat en 2019. Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil de la suite donnée par monsieur CALAMEL.

### **6. Réforme de la gestion des liste électorales**

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le système de gestion des listes électorales change. En effet, on parlera alors du répertoire électoral unique (REU). Les principales modifications sont : inscriptions et radiations toute au long de l'année, disparition de la commission administrative électorale, création d'une commission de contrôle... (cf. annexe joint). Ce nouveau dispositif voit la création d'une nouvelle commission, la commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du TGI. Cette commission doit se réunir au minimum une fois par an. Le délégué de l'administration est nommé par le préfet et le délégué du TGI par le tribunal. Concernant le conseiller municipal, ce ne peut pas être le maire ni un adjoint ni un conseiller municipal membre de la commission communale des élections et doit être pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Pour Modène, **le Conseiller Municipal en 1<sup>er</sup> dans l'ordre du tableau** et correspondant aux critères énoncés **est Laëtitia ALONSO**. Cette dernière accepte de faire partie de cette commission de contrôle. Monsieur le Maire proposera le délégué de l'Administration et celui du Tribunal ultérieurement et sera à faire valider par la Préfecture.

Il est rappelé que les prochaines élections auront lieu en mai 2019 et une petite réunion antérieurement à ces élections sera organisée pour rappeler les règles de tenus de bureau de vote.

## **7. Contrat d'assurance bâtiments et véhicules**

Monsieur LEPATRE relate l'entrevue qu'il a eu avec la société d'assurance AXA Mazan, celle-ci nous ayant fait une proposition de prix pour les assurances bâtiments et véhicules.  
Voici le comparatif AXA/Groupama

- 1) AXA est beaucoup plus clair et transparent : l'ensemble des capitaux est indiqué page 2 du projet de manière explicite (exemple de 50.000€ pour le capital mobilier) alors qu'il n'est pas noté dans le contrat de Groupama.
- 2) Garantie automatique des investissements (AXA) ce qui signifie que dans l'année, si on acquit un nouvel immeuble sans le dire, il est automatiquement garanti.
- 3) L'exercice de nos compétences en matière d'utilisation des sols est garanti chez AXA.
- 4) Limitation 3500€ pour le matériel informatique à Groupama alors que pour AXA le capital est de 5000€ pour l'équipement informatique et 5000€ pour le non informatique (copieurs).
- 5) Le contrat à Groupama (p12) « prend fin de plein droit le 31/12/2020 » ; cela signifie qu'il n'est pas sûr qu'il nous propose le même contrat avec les mêmes garanties ; chez AXA, renouvelable par tacite reconduction et n'a pas de date de fin.
- 6) La partie Autos valable pour tous conducteurs.
- 7) Les tarifs bâtiments : Groupama : 1922.29€/an AXA : 1213.08€/an
- 8) Les tarifs véhicules : Groupama : 1157.95€/an AXA : 774.20€/an

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer sur le changement de société d'assurance pour les bâtiments et véhicules. **Délibération POUR la société AXA à l'unanimité.**

## **8. Règlement de stationnement du parking chemin de ronde**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement. **Règlement de stationnement adopté à l'unanimité POUR.**

## **9. Points sur les travaux et projets en cours**

- Travaux école : monsieur le Maire déplore qu'il n'y ait eu aucune communication de la part de la Cove concernant le déroulement des travaux. Il semblerait qu'il y ait plus de travaux réalisés que prévus alors que les travaux prévus initialement étaient estimés très onéreux. (travaux pris en charge par la COVE)  
Il est fait remarquer que les lumières intérieures et extérieures sont restées en marche depuis vendredi dernier. Le problème a été signalé à la Cove mais toujours pas réglé. Monsieur le Maire va lui-même les recontacter.
- Terrain chemin de Ronde : Création d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite à prévoir. Monsieur LEPATRE explique que la partie végétalisée du terrain a été terrassée et la demande de subvention pour les arbres sera examinée lors de la commission départementale du 25 novembre prochain.
- Aménagement terrain chemin Serre des Fourques : Suite à la visite sur place de la Cove, dont le Président n'a pas pu être présent, un article a été publié sur le Facebook de la Commune et dans le journal. Madame PARIS Isabelle demande ou en sont les travaux et quand est ce qu'ils seront terminés. Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire pour ces travaux a été débloquée suite à d'autres travaux prévus sur la Commune et non réalisés. De ce fait, de nouveaux devis ont été demandés pour terminer l'aménagement de l'aire de jeux. Les travaux devraient être terminés au plus tard début 2019.

## **10. Questions sociales et questions diverses**

- 11 novembre : Laétitia ALONSO demande si pour les 100 ans de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale quelque chose de spécial est fait. La gerbe de fleur sera commandée chez ALTOVITI, monsieur ALLEGRE s'occupe d'aller la chercher.

- CCAS : Laétitia ALONSO le repas des aînés aura lieu le samedi 15 décembre à midi et demande qui sera présent pour servir. Monsieur le Maire répond que ça dépendra du nombre d'anciens présents.
- Castagnade : Voir le soir du Téléthon comme l'an dernier. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil.
- Téléthon : prévu les 8 et 9 décembre. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil.
- Noël des enfants par le Comité des fêtes : le dimanche 16 décembre après-midi.
- MAM : Isabelle PARIS demande si elle peut bénéficier de la salle de la Cure pour le Noël des enfants de la MAM pour le samedi 8 décembre après-midi. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénients, il faut juste vérifier le planning pour les disponibilités. Madame PARIS annonce également que l'association « Saperlipopette » vient de re-signer un bail de 9 ans pour la maison qui accueille la MAM.

Monsieur le Maire propose de prévoir une nouvelle séance du conseil municipal avant les fêtes pour pouvoir organiser l'ensemble des manifestations.

- Amicale des parents d'élèves : Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu en Mairie. Il s'agit d'une demande pour le carnaval du 23 mars 2019, tables, chaises, autorisation de brûler le Carmentran sur la place du village au lieu de l'ancien terrain de Monsieur CARLE (aujourd'hui parking chemin de Ronde). L'amicale demande également l'autorisation d'un crédit de photocopie pour l'année scolaire. Monsieur le Maire propose de donner l'ancien copieur qui aujourd'hui ne sert plus à la mairie depuis déjà bien longtemps. L'ensemble des élus du conseil municipal est d'accord pour donner l'ancien photocopieur à l'association.
- PLU : monsieur ALLEGRE souhaite savoir où en est le dossier car il est régulièrement relancé par le Syndicat Rhône Ventoux prétextant que le Syndicat attend le PLU de la Commune pour programmer des travaux. Monsieur le Maire rappelle que la Commune attend que le SCOT 2 soit validé pour poursuivre l'élaboration du PLU qui doit être en conformité avec ce dernier. Le SCOT 2 devant être terminé en fin d'année 2018.
- Problème de nuisances sonores avec voisinage : monsieur ALLEGRE fait savoir que plusieurs voisins se plaignent d'être régulièrement dérangés par des aboiements de chiens. Un courrier a été fait par les riverains pour informer les propriétaires des chiens dans un premier temps. Si le problème persiste, monsieur le Maire adressera lui-même un courrier.
- Chasse : Madame ENRIETTO, monsieur ROUX et monsieur RINAUDO font savoir que nombreuses personnes se plaignent qu'il y a de gros problèmes avec quelques chasseurs (environ 3) sur la commune, qui chassent tard le soir, alors même qu'il commence à faire nuit, le matin pareil, ils tirent sur les chats, vers les maisons, tous les jours. Monsieur le Maire explique qu'il faut dénoncer les chasseurs en question en portant plainte, ou les convoquer en présence du Président de la société de chasse, du Maire et des témoins de faits illégaux et leur retirer leur carte de chasse. Mais pour cela, il faut que les chasseurs irrespectueux soient dénoncés officiellement. Il semblerait de plus qu'ils ne soient pas tous de Modène. L'ensemble des élus prennent au sérieux le sujet et craignent un accident dû au comportement irresponsable de ces chasseurs.
- Enfants : monsieur ALLEGRE a du faire partir un groupe de jeunes qui lançaient des pétards dans son jardin et monsieur LEPATRE pense avoir vu les mêmes jeunes à qui il a demandé de sortir de la fontaine.
- Arbre mort : madame PARIS explique qu'un arbre mort menace de tomber sur la route, le long de la route de St Pierre, dans le virage avant de tourner aux chemins des Libertonnes. Monsieur LEPATRE rappelle que cet arbre est sur un terrain privé appartenant au syndic du lotissement du Clos du Prayau et que la Commune a déjà enlevé le morceau tombé sur le bord de route, et adressé un courrier au syndic, courrier resté sans réponse.

- Participation citoyenne : monsieur ALLEGRE rappelle qu'une réunion annuelle doit être organisée avec la Gendarmerie. Cette réunion se fait généralement en fin d'année. Monsieur ALLEGRE prend contact avec la Gendarmerie pour voir leurs disponibilités.
- Cimetière : Madame ALONSO demande s'il ne serait pas possible de faire quelque chose pour l'herbe qui envahie le cimetière. Monsieur le Maire explique que la Commune n'a plus le droit d'utiliser les désherbants, ce qui pose problème pour l'entretien et que l'utilisation du roto-fil pose problème entre les tombes pour ne pas abimer les pierres. Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des tombes et inter-tombes est normalement à la charge des familles. Il faudrait que le cimetière soit nettoyé avant le 11 novembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H31.